

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse soutenue par le Centre National du Livre.

Roberto de Mattei : Apologia della Tradizione. Poscritto a Il Concilio Vaticano II. Una storia mai scritta

Bernard Dumont , le vendredi 10 février 2012

L'histoire jamais écrite de Vatican II, parue en 2010, a attiré à son auteur certaines attaques violentes, tant de la part des ultimes représentants de l'esprit du Concile que d'éléments jusque-là réputés modérés mais depuis peu mués en « néo-conciliaires ». R. de Mattei ne donne pas ici des réponses de détail à ses détracteurs. Il s'intéresse plutôt à l'argument principal sur lequel ils prennent appui pour essayer de museler tout questionnement sur la légitimité de quelque point que ce soit de Vatican II et de ses suites logiques : la soumission au Magistère vivant. Ce qui est singulier, c'est que les deux tendances ne s'entendent que sur ce commun usage de la même arme dialectique, qu'ils soient pour la rupture ou pour la continuité. D'un point de vue théorique, ils adhèrent au même autoritarisme.

C'est pourquoi R. de Mattei articule sa réponse autour de deux arguments, l'un historique (un certain nombre de papes se sont trompés, tel par exemple Zosyme qui, en 418, jugeait Pélagé indemne d'erreurs, ou Léon XIII avec le Ralliement), l'autre doctrinal. Sur ce dernier point, il rappelle que le terme « magistère » n'est probablement apparu qu'en 1835, qu'il est encore absent dans le Dictionnaire de théologie catholique (1909-1950) et qu'il n'a commencé de s'identifier à la Tradition de l'Eglise qu'à partir des lendemains de la IIe Guerre mondiale, sous l'influence du théologien jésuite Filograssi. Un déplacement s'est alors opéré, avec les meilleures intentions du monde (renforcer l'autorité pour parer les dangers de la « Nouvelle Théologie »), finissant par résumer l'ensemble des éléments constitutifs de la Tradition (les conciles généraux, les Pères, la croyance *semper et ubique* des fidèles, l'autorité des théologiens, etc.) à la seule expression actuelle de l'organe fonctionnel de sa transmission quotidienne – transmission qui ne peut jamais être une transmission *ex nihilo*. Et non seulement Vatican II n'a pas corrigé cette tendance quasi bureaucratique qu'avait déplorée en son temps le cardinal Pietro Parente, mais celle-ci s'est considérablement aggravée depuis, comme moyen cette fois d'imposer arbitrairement le silence face aux nouveautés par voie d'affirmation pure et d'exigence de soumission. Le problème avait déjà été soulevé par le théologien libérationniste Juan Luis Segundo dans sa *Respuesta al cardenal Ratzinger* (1985), qui disait être prêt à accepter tout enseignement dogmatique infaillible de l'Eglise, mais pas de la même manière n'importe quel énoncé n'en relevant pas. L'argument était d'autant mieux fondé qu'il est même reconnu dans le nouveau Code de droit canonique de 1983 (can. 748-3).

A la fin de cette substantielle « apologie », l'auteur insiste sur le fait que si Vatican II devait être le critère interprétatif de la Tradition, il faudrait attribuer une force interprétative à ce qui, selon le discours de Benoît XVI du 22 décembre 2005, doit lui-même être interprété : cercle vicieux, démontrant par l'absurde la nécessité de sortir de l'indétermination du « pastoral » et d'en revenir à

des points de vue plus classiques en la matière. Le seul espoir, conclut R. de Mattei, est que soit à nouveau exercé un pouvoir pontifical au sens plénier – celui-là même qui a été écarté par Jean XXIII au moment d’entrer dans l’époque conciliaire.

Le vendredi 10 février 2012 à 23:40 . Classé dans [Bibliographies n. 114](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.